



Problème reconduction contrat ?

Par **micHEL66**, le **07/04/2009** à **14:23**

Bonjour,

je fais appel à vous car je pense avoir été lésé dans le cadre de mon emploi.

J'ai été embauché le 1er septembre 2008 dans une Communauté de Communes en tant qu'informaticien.

Je devais remplacer la personne qui était en maladie.

Il m'a été établi un CDD de 2 mois (du 1er septembre 2008 au 31 octobre 2008) en tant que technicien informatique (agent contractuel)

Article 1 : Objet du contrat : Considérant que le bon fonctionnement des services informatique implique le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement momentané de Mr en congé maladie depuis le 2008

Monsieur M.A. est engagé pour assurer le fonctions de technicien informatique à temps complet à compter du 1er septembre 2008 jusqu'au 31 octobre 2008.

Puis, dans la foulée, la personne étant toujours en maladie, il m'a été refait un cdd de 2 mois, du 1er novembre 2008 au 31 décembre 2008

memme aricle 1 que le précédent

Puis encore un CDD, de trois mois celui-ci, du 1e janvier 2009 au 31 mars 2009, mais cette fois-ci, il y a eu un changement, **l'informaticien en maladie à été licencié, je n'etais plus donc en remplacement.**

voici l'intitulé du contrat:

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent occasionnel pour assurer les missions de technicien informatique (recrutement de techniciens en cours)

Mr M.A. est engagé en qualité de technicien informatique à temps complet à compter du 1er janvier 2009 jusqu'au 31 mars 2009.

J'ai été convié le 18 février, comme 4 autres candidats à un entretien en vue d'être confirmé en CDI, cette fois-ci.

Finalement, le 18 mars je reçois une réponse négative.

On m'apprends qu'une personne sera embauchée à ma place

Je me pose actuellement cette question : est-ce bien légal ?

Je m'explique :

1) à mon arrivée, l'état du réseau informatique était désastreux, pas de mails, pas d'intranet, pas d'internet, système de fichiers en panne.

Bref, c'était un vrai chantier.

Pendant 7 mois , je me suis attelé à tout remettre en place, et j'y suis arrivé.

A la fin de mes contrats, tout les services fonctionnent très bien

...Est-ce normal qu'une personne viennent récolter les fruits de mon travail 7 mois après et en quelque sorte, me prendre ma place.

N'existe t-il pas une loi qui empêche une personne d'être engagé à un même poste et bénéficier de tout le travail accompli par ce dernier ?

Surtout que j'ai appris que cette personne etait bien moins qualifiée que moi !

Merci